

Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM)

Déclaration d'Addis-Abeba sur l'Éducation Catholique

Adoptée à la suite de la Conférence continentale sur l'éducation catholique en Afrique

Addis-Abeba, Éthiopie

6-7 août 2026

I. Préambule

Nous, Présidents des Conférences Épiscopales, Évêques, éducateurs catholiques, dirigeants d'universités et d'écoles catholiques, membres d'Instituts de Vie Consacrée et de Sociétés de Vie Apostolique, clergé, fidèles laïcs, jeunes et partenaires de l'éducation catholique de toute l'Afrique et de Madagascar, réunis à Addis-Abeba pour une conférence de quatre jours du 5 au 8 août 2026 à l'occasion de la Première Conférence Continentale sur l'Éducation Catholique. Nous avons examiné les enjeux, les défis et les perspectives de l'éducation catholique sur notre continent africain.

Inspirés par l'Évangile de Jésus-Christ, l'enseignement de l'Église, le Pacte Éducatif Global, le Document de Kampala, le Pacte Africain sur l'Éducation et le riche patrimoine culturel de l'Afrique et de Madagascar, nous réaffirmons que l'éducation catholique est un ministère essentiel de l'Église, un instrument privilégié d'évangélisation, une force puissante pour le modelage du caractère ainsi que l'outil indispensable au développement humain intégral.

Ayant réfléchi ensemble aux opportunités et aux défis auxquels est confrontée l'éducation catholique sur notre continent, ayant écouté les expériences des différentes régions de notre continent et ayant l'intention de renforcer les résultats déjà obtenus, nous faisons les déclarations suivantes :

II. Considérations doctrinales

Sur la base des enseignements de l'Église, nous affirmons :

1. La dignité de chaque personne humaine, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu (Genèse 1, 26-27).
2. Le droit inaliénable de chaque enfant et de chaque jeune à recevoir une éducation de qualité enracinée dans la vérité, la justice, la foi et la dignité humaine (GS 26, GE 1).
3. L'éducation catholique comme partie intégrante de la mission évangélisatrice de l'Église (EN 44, L'École Catholique 1977, 9).
4. Le rôle indispensable des familles en tant que premiers éducateurs de leurs enfants (FC 36).
5. La contribution des institutions éducatives catholiques à la construction de la nation, à la paix, au leadership éthique, au progrès scientifique et à la transformation sociale (GS 26, 31, 60, GE 8).
6. L'école comme un instrument précieux pour apprendre à tisser des liens de paix et d'harmonie au sein de la société dès l'enfance, à travers l'éducation aux valeurs morales et spirituelles (AM, 76).
7. L'importance d'une éducation participative basée sur les nobles valeurs de la culture africaine, ouverte au monde contemporain et inspirée par l'Évangile, comme garantie de la Nouvelle Évangélisation et du développement intégral de nos peuples (Document de Kampala 198).

III. Considérations historiques

Sur la base de faits historiques indiscutables, nous reconnaissons :

1. La contribution historique des écoles, collèges, universités, séminaires et centres de formation catholiques à travers l'Afrique et de Madagascar.
2. Le dévouement et les sacrifices des évêques, prêtres, religieux, enseignants, parents et collaborateurs laïcs pour soutenir l'éducation catholique.
3. Les défis croissants posés par la pauvreté, les conflits, les migrations forcées, le chômage, les inégalités, la transformation numérique, le changement climatique, le déclin des valeurs morales et l'insuffisance des ressources éducatives.
4. Les opportunités offertes par la technologie, la recherche, l'innovation, l'intelligence artificielle et la collaboration continentale.

IV. Nécessités contextuelles de notre continent

Sur la base des réalités propres à notre continent, nous nous engageons à :

1. Renforcer l'identité et la mission catholiques de toutes les institutions éducatives catholiques.
2. Promouvoir l'excellence académique intégrée à la formation spirituelle, morale, intellectuelle, sociale et écologique.
3. Investir dans le recrutement, la formation et le développement professionnel continu des éducateurs et des dirigeants catholiques.
4. Veiller à ce que les institutions éducatives catholiques soient sûres, inclusives, transparentes et engagées dans la protection des enfants et des personnes vulnérables.
5. Élargir l'accès à une éducation catholique de qualité, en particulier pour les pauvres, les personnes handicapées physiques, les marginalisés, les déplacés et les communautés vulnérables.
6. Promouvoir le leadership éthique, la consolidation de la paix, la réconciliation et la citoyenneté responsable.
7. Investir dans les nouvelles technologies et encourager l'utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle dans l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et l'administration.
8. Renforcer la collaboration entre les écoles catholiques, les universités, les séminaires, les congrégations religieuses et les Conférences Épiscopales à travers l'Afrique et Madagascar.
9. Promouvoir la recherche, l'innovation, l'entrepreneuriat et le développement des compétences qui répondent aux réalités et aux aspirations de l'Afrique, capables de générer la création d'emplois pour ceux qui passent par les institutions éducatives catholiques.
10. Faire progresser l'éducation écologique inspirée par l'écologie intégrale et le soin de la création.
11. Promouvoir le bien-être intégral des enseignants et des éducateurs.
12. Partager les dons entre les institutions et les pays.

V. Un appel à la coresponsabilité

Sachant que la tâche de formation de la personnalité intégrale exige une synergie d'actions et une collaboration coresponsable (Document final du Synode sur la synodalité 111), nous lançons un appel aux :

1. **Conférences Épiscopales** pour faire de l'éducation catholique une priorité pastorale en établissant une structure nationale fonctionnelle pour l'éducation catholique.
2. **Gouvernements** pour reconnaître et soutenir la contribution des institutions éducatives catholiques au développement national.
3. **Universités catholiques, écoles et institutions de formation** pour renforcer l'assurance qualité, la bonne gouvernance et la responsabilité.
4. **Congrégations religieuses et organisations catholiques** pour continuer à investir dans le ministère éducatif.
5. **Parents et familles** pour s'associer activement à l'éducation et à la formation à la foi de leurs enfants.
6. **Partenaires au développement, à l'Union Africaine et autres organismes internationaux** pour collaborer au renforcement de l'éducation catholique dans toute l'Afrique et à Madagascar.

VI. Coordination continentale

Pour assurer la réalisation de cette Déclaration, nous recommandons la création de la Commission Épiscopale du SCEAM pour l'Éducation Catholique, dont le travail consisterait à :

1. Développer un Cadre Continental du SCEAM pour l'Éducation Catholique.
2. Établir des mécanismes de collaboration, de suivi, d'évaluation et de rapport.
3. Encourager chaque Conférence Épiscopale à préparer des plans de mise en œuvre nationaux.
4. Convoquer des réunions continentales périodiques pour examiner les progrès, partager les meilleures pratiques et renouveler les engagements.

VII. Conclusion

En nous mettant à la disposition du Christ qui, par son Esprit agissant en nous, « peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons ou imaginons » (Eph 3, 20), nous confions cette Déclaration à l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, Siège de la Sagesse. Nous renouvelons notre engagement à former des générations de disciples fidèles, de professionnels compétents, de dirigeants éthiques, d'entrepreneurs inventifs et de citoyens responsables qui contribueront à l'épanouissement de l'Église et de la société.

Puisse l'éducation catholique continuer à être un phare d'espérance, de foi, de connaissance, de justice et de paix pour l'Afrique et Madagascar.

Adoptée à Addis-Abeba, Éthiopie

Le 7 août 2026